



Les Carnets des Dialogues du Matin

JÉRÔME MONOD

L'avenir de l'aménagement des territoires

Les Carnets des Dialogues du Matin

JÉRÔME MONOD

L'avenir de l'aménagement des territoires

Sommaire

Avant-propos p. 5
Dominique Lecourt

L'avenir de p. 7
l'aménagement des territoires
Jérôme Monod

Avant-propos

Les analyses que développe l’Institut Diderot sur le devenir des sociétés contemporaines présentent toutes un caractère prospectif et de long terme. Celle que propose ici Jérôme Monod sur l’aménagement des territoires répond au mieux à ce choix philosophique en abordant un ensemble de questions décisives pour notre avenir.

Parce qu’il a exercé des responsabilités éminentes en la matière, dans l’appareil d’Etat comme dans le secteur privé, la rétrospective de la prospective à laquelle il se livre est passionnante. En ne masquant pas les erreurs commises dans le passé mais au contraire en les interrogeant, il fait apparaître la « puissance de l’imprévisible » (le choc pétrolier, les crises monétaires, l’Internet). Mais il montre aussi, du rapport Guillaumat de 1966 à *France 2025* élaboré en 2008, combien l’exercice est irremplaçable pour donner sens à un avenir par définition incertain.

Ce n’est pas le moindre intérêt de ce texte que de nous inviter à repenser le rôle possible de l’Etat pour mieux résister à la tentation bureaucratique qui risque d’hypothéquer les plus beaux des projets, comme celui du *Grand Paris* qui deviendrait l’avant-port de l’Europe continentale par l’aménagement de la vallée de la Seine. Bref, Jérôme Monod porte un regard sur le présent à partir de l’avenir (2050) et plaide pour l’innovation par temps de mondialisation et de crise.

Pr. Dominique Lecourt
Directeur Général de l’Institut Diderot

L'avenir de l'aménagement des territoires

1 - L'AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES DANS UN AVENIR LOINTAIN

A. Nécessité de la prospective

Appliquée à l'aménagement du territoire, la prospective n'est pas un exercice futile. Ne faut-il pas en effet chercher à prévoir ce à quoi l'on sera exposé dans le futur et comment on peut y répondre ? C'est ce qui poussait Colbert, par exemple, à faire planter les chênes de la forêt de Tronçay pour les destiner, sur un ou deux siècles, aux vaisseaux de la Marine¹.

La rapidité du changement, l'accumulation du retard

Le changement (toujours plus rapide) et le temps s'écoulent plus vite que nos projets ne se réalisent. Nos institutions suivent à grand peine l'évolution de notre société. Les Français sont souvent accusés d'être en retard d'une guerre, tandis que les Chinois d'aujourd'hui sont, au contraire, régulièrement en avance par rapport aux

1. En 1670, Colbert décidait en effet d'aménager la forêt de Tronçay, alors en piteux état, en y plantant une chênaie, sur un cycle de 200 ans, afin d'alimenter la marine.

échéances rapides qu'ils se fixent. En France, nous restons loin en arrière pour adapter et réformer nos structures, par exemple celles de notre système éducatif.

2030 : une image prévisible de la France

Cette lenteur à accomplir les choses explique pourquoi l'on peut discerner, sans grande peine, le déroulement de nos trente prochaines années. Le temps aujourd'hui nécessaire pour construire un kilomètre d'autoroute ou un lycée est beaucoup plus long qu'il y a trente ans. La bureaucratie complique l'esprit d'entreprise : de ce fait, l'évolution de notre pays se fait au ralenti, par saccades et secousses. Chez nous, les paysages, les villes ou les grands ouvrages que nous voyons aujourd'hui ne seront pas très différents en 2030. Le maillage des autoroutes et des TGV, les grands aéroports, les espaces naturels protégés, l'étalement d'un village sur sa plaine ou son coteau et les massifs forestiers dessinent dès aujourd'hui, presque sans surprise, le territoire français de 2030. En Chine, en revanche, l'étranger est sans cesse dérouté par les changements qui surviennent d'une année sur l'autre.

2050 : seule la démographie est utile

Dans les pays européens, si l'on cherche à se projeter, au-delà de 2030, jusqu'en 2050, hormis quelques projets majeurs déjà esquissés tels que le *Grand Paris* ou les derniers grands aménagements de notre pays, le paysage est beaucoup plus obscur. Ce sont les prédictions démographiques qui s'avèrent ici vraiment utiles. On connaît en effet dès aujourd'hui, à la base de la pyramide des âges, les générations qui seront susceptibles de procréer dans les 20 ou 30 prochaines années et les conséquences du nombre de naissances sur le

renouvellement des générations. On peut compter aussi ceux qui auront soixante-quinze ans ou plus à la même époque. Mais, à côté de ces éléments d'un futur prévisible, il convient surtout d'imaginer les changements de sociétés et les images que se forment les individus à propos de leur existence : ce qu'ils gardent du passé, ce qu'ils projettent de leur avenir. On entre alors dans une prospective floue qui intègre tout ce que la nature humaine a de contradictions et de vertus, d'incertitudes face à l'avenir.

B. Oser la prospective

Il faut pourtant oser la prospective, sans crainte de se fourvoyer. C'est un exercice risqué mais il faut parfois se cogner aux obstacles pour découvrir les chemins possibles.

Le rapport 85

La France a été, dans les années 1965-1970, pionnière en matière de prospective. La France était alors peu ouverte à l'Europe et au monde. Les planifications successives avaient apporté des éléments utiles. Pierre Guillaumat présida en 1966, à la demande du Premier ministre, un groupe pour décrire les transformations du pays en 1985. Le rapport présentait de sérieuses lacunes, notamment quant à l'éventualité du choc pétrolier et des crises monétaires, avec leurs effets sur le développement et la croissance. Il n'avait pas non plus prévu l'apparition de l'Internet -mais qui l'aurait pu ? Aujourd'hui encore, pour paraphraser Nassim Nicholas Taleb, nul ne sait quel sera le prochain « cygne noir » (*black swan*)² : les événements

2. Nassim Nicholas Taleb, *Le cygne noir. La puissance de l'imprévisible*, Les Belles Lettres, Paris, 2008

imprévisibles ont justement pour particularité... d'être imprévisibles ! Un cygne noir, c'est l'illustration même de ce biais cognitif auquel nous ne pouvons échapper : avant la découverte de l'Australie, seul un fou ou un poète aurait pu imaginer que tous les cygnes ne sont pas blancs. C'est à cause de cette imperfection même de la prospective que celle-ci se révèle précieuse parce que, en tâtonnant, nous pouvons tout de même, non pas prévoir l'imprévisible, mais au moins nous y préparer et peut-être *l'imaginer*.

Une image de la France en 2000

Poursuivons notre brève histoire de la prospective : quelques années après le rapport Guillaumat, la Délégation à l'aménagement du territoire a engagé des travaux pour aboutir à *Une image de la France en l'an 2000*³. Nous avions préparé cet exercice en visitant les meilleurs centres de recherche américains sur le futur, sur les côtes atlantique et pacifique. Nous avons utilisé une méthode à plusieurs scénarios dans notre cheminement, avec des étapes successives pour évaluer l'approche de l'an 2000, le scénario central étant décrit comme le plus probable. Nous en sommes arrivés à l'image d'une France quelque peu déséquilibrée : c'était ce que nous avions appelé « la France aux frontières ». Les pays voisins du nord ou de l'est devaient attirer par leur puissance économique les migrations intérieures vers le quart nord-est et est du pays. Aujourd'hui les derniers recensements montrent une évolution qui a été à contre-pied de ce scénario : les

3. *Une image de la France en l'an 2000*, Travaux et recherches de prospective, collection Schéma général d'aménagement de la France, n°20, La Documentation Française, Paris, 1971. Accessible en ligne sur le site de la DATAR.

façades atlantiques et méditerranéennes et les grandes métropoles attirent la population plus que le nord et l'est. Dans cet exercice, plus complet que le précédent, il y avait des manques importants : la limitation des ressources en eau par exemple, la pollution de l'air et les changements climatiques n'ont pas été abordés, alors qu'aujourd'hui ils sont au cœur des priorités pour l'avenir. Les questions d'évolution des mœurs, des structures sociales et les moteurs d'un progrès durable n'ont été quant à elles qu'effleurées.

La France en 2025

Aujourd'hui, ce type d'exercice effraie. Les classes politiques et dirigeantes ne veulent pas être prises en défaut. Elles sont impuissantes à suivre la rapidité et la profondeur du film qui se déroule et elles refusent les risques. Elles ont peur et se trouvent désarmées. Un nouveau document, établi en 2008 par une commission à la demande du Premier ministre et intitulé « France 2025 », fait l'état des lieux pour nourrir les stratégies du futur⁴. Ce rapport n'a pas été utilisé. Il est resté dans les tiroirs. L'élargissement de l'espace et l'allongement du temps qui caractérisent les développements du monde font également peur. Les marchés des grandes entreprises s'étendent partout hors de leurs frontières, là où se trouvent leurs concurrents, qui viennent les affronter jusque chez elles. Les chefs d'entreprise ont à certains égards une vue plus large que les politiques, à plus long terme, mais aussi plus strictement centrée sur leurs

4. « France 2025 ». Les rapports finaux sont disponibles en ligne sur le site de Centre d'analyse stratégique.

performances financières ou boursières, et donc avec un champ de vision plus étroit. Elles ne prennent en compte que ce qui assure leur survie, très peu les problèmes de société et presque pas l'homme qui doit pourtant être au centre de toute réflexion sur le futur, et pas seulement par les problèmes d'effectifs ou de clients ! Car c'est bien de l'homme qu'il s'agit avant tout. Voilà pourquoi la façon d'aborder le futur doit introduire dans nos démarches une éthique du monde.

C. Prospective et éthique

Il n'y a pas d'aménagement des territoires sans une vue de l'avenir et sans une idée de l'homme, c'est-à-dire sans une opinion sur le destin de l'espèce ou sans une vue politique, qui prend son sens et définit sa valeur par la démarche éthique qu'elle implique. La complexité des problèmes des hommes et leurs rapports avec le lieu où ils vivent rend la prospective malaisée parce qu'elle mêle des sentiments de peur ou d'audace qui ne sont pas mesurables.

Un volontarisme pour une vie meilleure

L'aménagement des territoires trouve son sens si l'on place au-dessus de tout l'idée qu'il s'agit de préparer une vie meilleure pour les hommes. Cela suppose une démarche volontariste de changement. Ce volontarisme est imposé par la marche du monde et par l'instinct humain de découverte et de progrès. Le volontarisme de Charles de Gaulle, de Michel Debré, de Georges Pompidou a fait entrer la France dans une grande période de développement industriel : conversion des activités obsolètes (charbon, textile, mines de fer), développement d'aciéries modernes, de l'industrie aéronautique, et

définition des grands axes de recherche et d'innovation pour l'avenir (atome, espace, océanographie, plan calcul...). La prospective à long terme fera découvrir aux générations nouvelles les grands phénomènes qui ont une influence sur leurs territoires et qui appellent une réponse. L'Allemagne va-t-elle se fixer une politique énergétique du « tout renouvelable » ? Quelles répercussions chaque Français peut-il attendre pour lui-même de l'évolution précipitée de la Chine ou de l'Inde, des économies émergentes ou des pays qui « s'immergent », dont le nôtre ? Dans le domaine de la santé ; comment modifier le rapport entre prévention et correction ?

Éthique et volonté de changement sont à la base des attitudes qui sont susceptibles de donner du sens à l'avenir.

2. AMÉNAGEMENT DES TERRITOIRES, DÉMOGRAPHIE ET PEUPLEMENT

Les perspectives de l'aménagement des territoires sont largement conditionnées par la démographie. Ce que nous en savons de probable nous conduit à imaginer le mode de peuplement des territoires dans toutes leurs dimensions, villes et campagnes, métropoles et zones rurales. Nous avons déjà observé un fait surprenant : l'image de la France actuelle se révèle très différente de ce que nous imaginions en 1969, c'est-à-dire celle d'une France « aux frontières », plus peuplée dans sa partie du nord, du nord-est et du sud-méditerranéen. Les régions attractives sont en réalité les régions les plus attrayantes par leur urbanisation modérée, une nature relativement préservée, un climat agréable, un environnement de villages et de résidences secondaires qui n'est pas encore pris dans la spirale excessive des prix du foncier. C'est le littoral de la façade atlantique et les régions qui la bordent jusqu'à la frontière espagnole, le midi toulousain jusqu'aux Pyrénées et l'arrière-pays du Languedoc et du Roussillon.

A. Un nouvel urbanisme

L'allongement de la durée de vie d'une population vieillissante explique en partie l'attrait pour ces régions, qui offrent un cadre de vie conforme au souhait d'un environnement protégé et durable. Les métropoles et les grandes agglomérations vont être contraintes de changer leur mode de développement. Les économies d'énergie doivent conduire à densifier le centre de ces villes, à alléger l'extension des zones péri-urbaines et à reporter dans des zones rurales bien desservies par les

communications routières et ferroviaires une partie de l'excédent de population urbaine.

Le nouvel urbanisme, avec des villes plus denses et mieux reliées aux banlieues par les transports, donnera un influx nouveau à la création de services, d'activités de loisirs, de culture et de consommation de produits alimentaires ayant la double garantie de la sécurité et de la qualité. On pressent les formes futures d'occupation et de gestion des territoires qui ne deviennent pas pour autant homogènes. Pour cette péri-urbanité qui s'intensifie de jour en jour, il va falloir inventer de nouvelles mobilités : une évolution des transports vers la multi-modalité, une réflexion autour du rôle de l'automobile, qui passera par l'achat de services de mobilité plutôt que par la possession d'un objet de déplacement. Il y aura sans doute aussi un développement considérable du télétravail. Selon des études récentes, 50% de la population française sera potentiellement concernée par le télétravail en 2015, contre 30% aujourd'hui.

B. Démographie et migrations

La démographie de la France en 2050, nous l'avons dit, est relativement prévisible, mais le destin de la France s'inscrit dans celui de la démographie planétaire. Nous nous trouvons dans une situation de transition : d'une part, un taux de natalité important, conséquence ultime des enfants du baby-boom, conséquence aussi de la forte progression de la natalité des populations immigrées ; d'autre part, une progression proportionnelle des populations âgées. Si l'on remonte dans le passé, il faut se souvenir que la France, pendant deux siècles, a été la première puissance démographique européenne et du monde occidental jusque vers 1850.

Il y aura, à terme, une probable inversion des courants migratoires. Les économies émergentes, pays africains inclus, garderont d'ici 20 à 30 ans une part importante de ceux qui aujourd'hui veulent forcer les portes de l'Union Européenne. A l'exception du Brésil et de l'Inde, la natalité des nouvelles puissances économiques qui surgissent dans le monde sera largement contrôlée, et les migrations soumises à d'autres forces. Sur six milliards d'êtres humains aujourd'hui, un milliard aura été chassé de ses terres par la concurrence des agricultures industrialisées. Le gros des migrations de la Chine se dirigera, non pas vers l'étranger, mais vers les villes chinoises elles-mêmes. Au milieu de notre siècle, plus de la moitié de la population du monde vivra dans d'immenses villes qui resteront dangereuses et insalubres. Dans les grandes villes comme dans les banlieues, il y aura une profonde fracture entre les riches et les pauvres : l'écart de revenus croîtra et les uns et les autres n'auront pas les mêmes techniques de survie. Des « sauvages urbains » cohabiteront à cent mètres des quartiers riches.

C. Évolution des villes

Nous ne savons pas bâtir des villes favorables à la mixité, à la créativité ou au progrès. Les transformations sociales passent normalement par une communication active entre toutes les composantes de la société. C'est par la communication que passent les échanges économiques, la culture, les solidarités et le fonctionnement des organisations institutionnelles ou informelles des communautés humaines.

Autre facteur de changement : les conditions de localisation et de délocalisation des activités dans les villes comme dans les États seront remises en cause par le

développement des connaissances et de l'innovation. Les villes risquent d'être de plus en plus des lieux d'exclusion, de pauvreté et du développement des systèmes criminels, si elles privilégiuent la société de consommation, le jeu social laxiste et la société de communication et de spectacle, sans faire naître de nouveaux liens sociaux, ni un bon équilibre entre l'emploi et le logement, l'enseignement et la création. Le danger majeur pour les villes viendra de la ségrégation entre ceux qui vivent dans le monde de la connaissance et ceux qui en sont exclus, de la perte des liens avec la nature et de l'absence de mobilité.

D. Rôle des grandes villes et des métropoles en 2050

A l'inverse, en France et dans le monde, on assistera d'ici 2050 à l'émergence des grandes villes et des agglomérations en tant que productrices de visions et de politiques pour le territoire : un véritable pouvoir urbain ou métropolitain s'affirmera, dans notre pays comme ailleurs, face au pouvoir national. Aujourd'hui, les élites de la finance et de l'économie sont globales, peu patriotes. L'argent leur donne une influence déterminante sur les métropoles : répartition des quartiers, sièges sociaux, quartiers généraux, firmes internationales ; organisation des grands événements (sportifs, commerciaux, culturels), des foires internationales et des super palaces, sommets et conférences internationales. Elles ne sont pas créatrices de lien social, de solidarité. Demain, elles seront par nécessité plus ouvertes à la mixité des idées, de la société et des intérêts communs. Elles devront s'intéresser aux autres.

Le rôle des grandes infrastructures dans l'aménagement du territoire sera plus ciblé vers des objectifs de niveau européen et plus important que celui qu'eut la Datar dans les années 1960 et 1970, période pourtant exceptionnelle

dans l'histoire de l'aménagement.

Il s'agira d'abord de toutes les infrastructures en réseaux nécessaires à la vie et à l'activité de territoires différents : internet et réseaux à haut débit, communications, services publics.

La position géographique de la France en Europe –qui devient l'une de ses composantes territoriales– conduira à faire des investissements lourds, publics ou en partenariat avec les entreprises et les communautés locales dans les domaines principaux :

- les transports, notamment par voies fluviales et leur débouché portuaire, par voie ferrée et autoroutes ; n'oublions pas que les voies navigables et les océans transportent 95% des marchandises échangées dans le monde ;
- la production d'énergie ;
- les campus ou « clusters » d'enseignement supérieur de recherche et d'innovation ;
- la production massive de logements neufs, rénovés ou différenciés selon les classes d'âge et les types d'activité professionnelle ou d'occupation de temps libre.

E. Le *Grand Paris*

L'un des plus grands projets français actuellement est celui du *Grand Paris*. On l'appauprit en le réduisant à un métro à grande vitesse en double boucle autour de Paris, reliant des pôles d'innovation dont aucun n'existe encore réellement aujourd'hui. Cet ouvrage sera très long à construire et fort coûteux. La prospective territoriale ne le justifie que pour un deuxième temps.

Vocation océanique de la capitale

Le plus innovant au regard de l'avenir à trente ans est le

projet de la région de Paris jusqu'au Havre, avec les extensions portuaires nécessaires pour le transport par péniche à grand gabarit, le canal Seine-Escaut vers le nord, l'aménagement d'un TGV et de liaisons autoroutières.

Aussi important sera la création de pôles regroupant des fonctions qui n'existent que de façon embryonnaire dans les domaines de services sophistiqués pour les transports maritimes par conteneurs et les activités de négoce international en relations avec les Amériques et l'Extrême-Orient, Chine et Japon, ainsi que le sous-continent indien.

Le côté excitant de ce projet est de profiter de la façade maritime de l'Atlantique et de la Manche pour s'ouvrir au monde au lieu de lui tourner le dos : commerce international, gisements d'emplois futurs de qualité, développement durable. Ce projet est l'un des plus importants d'ici 2050. Il donnera pour la première fois dans l'histoire une vocation océanique à Paris : Paris avant-port de l'Europe continentale.

Marseille a la même vocation. Ces deux ports, Le Havre et Marseille, aujourd'hui languissants, pourraient remettre la France à niveau dans le grand commerce mondial que les pays du « Range » de la Mer du Nord (*Northern Range*⁵) ont presque confisqué. Ces deux ports jouissent en effet de l'hinterland continental nécessaire.

5 . On entend par cette expression une quinzaine de ports situés sur le littoral de la Mer du Nord et de la Manche, de Le Havre à Hambourg, en passant par Zeebrugge, Anvers, Rotterdam et Bremen-Bremerhaven, et dont les pôles largement dominants sont Rotterdam, Hambourg et Anvers.

3. LES ÉVOLUTIONS EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE

A. Freiner la bureaucratie

Il faut que les missions des organisations publiques ou privées qui s'exercent sur le terrain ne soient pas confisquées par la bureaucratie.

Dans le monde ancien, l'administration des « bureaux » a été très utile pour relayer les orientations et décisions du pouvoir central jusque sur le territoire des communes, des provinces, puis des départements et des régions. La France des 18^{ème} et 19^{ème} siècles avait un développement relativement lent. Mais, jusqu'à aujourd'hui, elle a conservé des traits invariants : peu ouverte aux activités de la mer et au commerce international, à l'inverse de l'Angleterre, malgré la période coloniale qui n'a pas beaucoup impliqué le peuple français. Ceci explique la permanence des « bureaux » et des administrations, hiérarchiquement organisés, travaillant selon un schéma vertical du haut vers le bas, dans un pays surtout préoccupé de ses frontières.

L'administration n'a eu pendant longtemps aucun sens de l'Europe (sauf en matière diplomatique) ni aucune vision de ce qu'était le monde (exception faite de ses explorateurs).

Ces strates empilées, depuis les communes jusqu'à la bureaucratie centrale, ont plaqué sur un pays soumis à des changements en profondeur un corset de réglementation qui étouffait les initiatives et paralysait la participation des acteurs locaux. Ce corset a commencé à craquer, et le pays comprend désormais la nécessité d'une *révolution* qui, d'ici 2050, permettra à la société civile, à de nouvelles formes d'autorités locales, aux associations de solidarité,

aux groupements d'innovation, d'adapter la France au monde extérieur. En particulier, un équilibre nouveau des prélevements obligatoires, la prise en main financière des collectivités par elles-mêmes et des relations nouvelles de solidarité changeront l'attitude des citoyens et de l'État sous ses diverses formes.

B. Une gouvernance mondiale

Les premières lignes de force d'une gouvernance mondiale encore timide mais crédible vont commencer à apparaître dans les nations du monde.

Les missions des diverses institutions internationales sont progressivement remises en cause et évolueront pragmatiquement, secteurs par secteurs, vers des terrains propices à la mise en place d'une gouvernance mondiale : déplacements des populations, épidémies infectieuses et maladies orphelines, malnutrition, alphabétisation des filles et des femmes, terrorisme, torture et mafias, tels seront les objets des missions mondiales jointes à celles qu'assumeront les nations.

Pour une Commission mondiale de l'eau

L'un des premiers changements obligés va concerner la question des ressources en eau. L'inventaire hydrogéologique du monde est relativement bien connu : c'est celui des grands bassins fluviaux (Nil, Niger, Euphrate, grands fleuves de l'Afrique australe, Mékong, Mississippi, Amazone, ...). Les tensions entre pays riverains commencent à se faire sentir de façon aiguë. Certains prédisent des conflits, voire des guerres de l'eau. Les pollutions industrielles et chimiques dans de grandes métropoles comme Calcutta ou Karachi, les eaux stagnantes d'estuaires où prolifèrent les maladies, exigent

des solutions qui dépassent la capacité d'un pays ou d'une région. Les côtes de pays désertiques riches en énergie concentrent des possibilités de traitement d'eau salée par des usines gigantesques utilisant l'énergie d'origine nucléaire (Koweït, Arabie Saoudite, ...) et produiront l'eau pure en quantité suffisante pour la transporter par pipelines ou l'exporter là où sont les besoins.

Pour de grands projets, tels que le transfert d'eau du Yang Tsé Kiang au-delà du Fleuve Jaune vers la Chine du nord et du nord-est, ou encore la grande rivière artificielle du désert de Libye vers les côtes de ce pays, il faudra mobiliser des capacités d'études, de financement de projet, d'organisation, d'arbitrage, user d'autorité, peut-être de sanctions qui ne se justifient, s'agissant de problèmes de nations, qu'au niveau des Nations Unies avec l'aide d'un organisme à créer : une Commission mondiale de l'eau pour arbitrer et imposer.

Aujourd'hui, les risques environnementaux –crise de l'eau, changement climatique, érosion accélérée de la biodiversité et en particulier celle des océans, pollutions atmosphérique–, sont des risques globaux : ils ne connaissent aucune frontière, nul État ne peut, seul, les contrôler ou les prévenir. Ils sont à l'évidence objets d'une réflexion sur la gouvernance mondiale.

Le Global Compact

Un autre exemple est celui du « contrat mondial », lancé par l'ancien Secrétaire général des Nations Unies en juillet 2000. Kofi Annan a voulu faire adhérer la communauté des affaires au niveau des principaux pays développés du monde à dix principes de « bonne conduite » (respect des minorités, de la liberté syndicale, de la condamnation du travail des enfants, de l'intégrité financière, ...). Les

présidents d'entreprises, quelle que soit leur taille, étaient invités à signer un projet de contrat énumérant des engagements auxquels leur personnel apporterait, après consultation approfondie, leur adhésion, sans sanction.

Quelques milliers de très grandes et moyennes entreprises se sont ainsi impliquées, en persuadant d'autres de les rejoindre, pour former une communauté d'affaires exemplaire sur le plan de la gouvernance. La mondialisation conduit à placer au niveau du monde les engagements et les règles, voire les sanctions.

4. ÉDUCATION ET INNOVATION

Chacun s'accorde à dire que l'éducation des jeunes enfants est un préalable nécessaire aux efforts entrepris pour donner un sens au devenir de la société. Maîtres et familles, en contact avec le monde du travail, sont des agents de changement qui devront prendre le temps de l'écoute et du dialogue. Ils seront d'autant plus efficaces qu'il y aura, pour les parents les moins bien lotis et peu avertis des questions touchant notre société, des possibilités d'aller eux aussi en « classes de découverte », ou plutôt en voyages, pour apprendre et comparer les pratiques élémentaires usuelles, par exemple en Europe du nord. Un exemple historique en est fourni par les missions de productivité aux Etats-Unis de Gabriel Ardant⁶.

A l'autre bout de la chaîne du savoir, en France comme ailleurs, le progrès et l'innovation dans tous les domaines de la vie de la société, de l'entreprise ou de l'individu font depuis des années l'objet de recommandations et d'expérimentations. Mais, chez nous, l'innovation reste encore une pratique de seconde zone, souvent dangereuse. Elle n'a jamais atteint, comme ailleurs, le stade où elle peut se financer rapidement à l'échelle de ses besoins. Même si la fiscalité s'est adaptée à ses nécessités, elle est encore une activité qui n'est pas totalement sincère : pas de statut suffisamment incitatif pour les innovateurs ou les clients

6. Gabriel Ardant (1906-1977), proche de Pierre Mendès-France, fut nommé en 1953 à la tête d'un Commissariat général à la productivité où il organisa diverses actions visant à rationaliser et à développer une culture de la productivité au sein des organismes privés comme publics, en impliquant salariés et syndicats. Il y développe aussi les missions d'échange et d'études avec les pays anglo-saxons.

du capital-risque ; soumission brutale aux aléas du marché financier lorsqu'ils y accèdent, exposition aux banquiers prédateurs qui accaparent les équipes les plus prometteuses en même temps que leurs *start-ups*.

A. Recherche, campus et clusters

Déjà, dans le domaine de la recherche, des pistes d'avenir s'esquiscent, avec la politique d'aménagement de campus universitaire, les premières facilités données aux chercheurs et universitaires, la constitution des « *clusters* » ou groupements d'institutions de matière grise autour des grandes universités de recherche. Pour cela, il faut libérer les acteurs, aller plus loin encore dans l'autonomie des établissements (ce qui suppose naturellement, s'agissant d'argent public, de s'assurer de leur évaluation, mais une évaluation à partir de la réalisation des objectifs, pas un contrôle bureaucratique tatillon). Il faut aussi donner à la France ce qu'elle n'a au fond jamais eu, tiraillée qu'elle est depuis deux siècles entre la suprématie des Grandes Écoles et des établissements d'enseignement supérieurs non sélectifs : de vraies universités d'excellence, peu nombreuses, riches, maîtresses de leur destin et de leur recrutement. Il me semble que beaucoup de choses ont été faites ces dernières années qui vont plutôt dans le bon sens : loi sur l'autonomie des universités, plan campus, création de l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, etc.

B. Nécessité d'une immigration choisie

Deux autres points sont importants pour l'avenir : accepter de bouleverser l'organisation de l'immigration pour faire venir en nombre des étudiants et chercheurs étrangers, comme l'Australie, les États-Unis et le Canada

le pratiquent de leur côté depuis longtemps. Ainsi un apport extérieur de ressources humaines rares permettra de féconder la curiosité, la passion de la recherche et l'idée que le progrès des sciences et celui de l'économie sont intellectuellement excitants et financièrement désirables. Et puis, l'idée qu'il y a place parmi les animateurs et les leaders de la vie politique économique et sociale, pour ceux qui créent, innovent, entreprennent et investissent pourra devenir plus qu'un vœu pieux.

5. L'AGRICULTURE

La recherche d'une meilleure vie pour les hommes trouve un terrain naturel dans le monde rural et agricole.

Dans le monde, des millions d'hectares de terres agricoles sont en ce moment âprement convoités. Pouvons-nous en France, pendant ce temps, laisser nos surfaces agricoles se faire grignoter par une urbanisation envahissante tandis qu'en Europe, aujourd'hui, alors que l'on discute des objectifs de la prochaine politique agricole commune, 16 millions de personnes ne mangent pas à leur faim ?

Les agriculteurs sont des acteurs essentiels de l'aménagement des territoires. Mais ils sont souvent ignorés et laissés à l'écart des circuits de décision régissant l'usage des sols.

D'où partons-nous, pour les agriculteurs français ? Ce sont les premiers producteurs agricoles de l'Union Européenne, même si leur poids dans le PNB est faible (2,2%). Dans la population active, leur part n'a cessé de diminuer : en 1970, un Français sur quatre était agriculteur. Aujourd'hui, la proportion est de 3 sur 100. Ce sont ces 3% de la population française qui gèrent, de fait, 60% de l'espace national.

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, les populations urbaines, au début de notre siècle, ont dépassé en nombre les populations rurales. D'ici 2050, la population mondiale à nourrir passera de 6 à 9 milliards d'individus.

A. La politique agricole commune

Depuis près de cinquante ans, la politique agricole commune européenne a dominé les relations entre l'agriculture et l'aménagement des territoires. Elle a été

une politique de régulation par les prix de certaines productions. Elle n'a pris réellement en compte ni les politiques foncières, ni celles de formation, de recherche, de biodiversité, de fiscalité. Dans cette politique commune, rien ou presque rien n'a été mis en commun. Cette politique passait les hommes sous silence, et ignorait la condition des agriculteurs sauf pour calculer l'âge moyen du chef d'exploitation et compter les départs vers la ville. Or, pour les cinquante ans à venir, la mission de l'agriculture, en France particulièrement, sera d'intégrer toutes ses différentes fonctions au niveau de chaque exploitation, des communes, des régions, de la nation, et bien sûr de l'Europe et de se préoccuper des hommes. Il faut sortir de la seule régulation des prix car la politique agricole a pour vocation de peser sur l'agriculture dans toutes ses dimensions : sur ses productions, sur son indépendance par rapport aux spéculations internationales, sur son poids dans les affaires du monde.

B. La politique alimentaire, une stratégie de survie

L'enjeu alimentaire de ce siècle –des populations toujours plus nombreuses nourries par des agriculteurs de moins en moins nombreux– ne sera sans doute pas influencé, dans le futur, par la disparition de terres cultivables. En effet, les réserves sont grandes et ne sont pas près de s'épuiser, même si une partie non négligeable disparaît chaque année sous l'effet des évolutions du climat, de la surexploitation et de la déforestation : il y a 2,7 milliards d'hectares de terres exploitables non cultivées, notamment dans les régions tropicales, et les surfaces qui diminuent chaque année (200 millions d'ha) sont largement compensées par les terres nouvelles mises en exploitation dans la même période (250 millions d'ha).

Les exploitations agricoles

Il y a schématiquement trois modes d'organisation de l'exploitation agricole qui coexisteront même si leur part relative évoluera.

Tout d'abord, une agriculture *familiale*, depuis des formes autarciques jusqu'à des configurations beaucoup plus évoluées.

Ensuite, une agriculture *d'entreprises* reflétant la priorité politique de la sécurité alimentaire. Signalons les pratiques d'accaparement déjà mentionnées portant sur des centaines de milliers, voire des millions d'hectares. Pour des pays tels que l'Arabie Saoudite, l'Égypte, la Chine ou la Libye, qui manquent de ressources en terre ou en eau, il faut impérativement avoir une politique de sécurité durable d'approvisionnement et donc acheter hors de leurs frontières du sol cultivable.

Enfin, il subsistera longtemps *une agriculture de survie* pour les 700 à 800 millions de ruraux qui vivent dans le monde sous le seuil de pauvreté et ne participent pas aux organisations qui se sont développées ailleurs et qui leur seront durablement étrangères.

C. Les villes et les campagnes

L'aménagement des territoires ruraux a d'autres atouts pour l'avenir, particulièrement en France, compte tenu de la diversité de ses paysages et de ses terroirs : les forêts, les parcs nationaux et régionaux, les espaces classés « *natura 2000* » et les zones cultivables ou forestières à côté des grandes agglomérations et à la périphérie des métropoles, à proximité des lieux de consommation.

Politique foncière

Certaines activités telles que le maraîchage dans les zones

proximes des grandes villes répondront de plus en plus à une demande forte, dans la mesure où l'urbanisation gagnera en densité dans le centre des villes. Il faut imaginer une politique foncière innovante pour contenir l'urbanisation en tâche d'huile peu attentive à ce genre de problème, car le foncier urbain dévore le foncier agricole. En dix ans, l'Ile-de-France a perdu la moitié de ses maraîchers et presque autant d'horticulteurs. Le lien entre agriculteurs et élus locaux doit être resserré, et la création en Ile-de-France de l'Agence des espaces verts est le premier signe d'un revirement. Le foncier agricole connaît en effet une évolution profonde et rapide : le prix moyen d'un hectare en France est de 5 000 €, de 20 000 € autour de Paris, de 30 000 € dans le Benelux et de 60 000 € dans la plaine du Pô.

La terre, un bien commun

D'une manière ou d'une autre, les terrains dans les pays à forte densité humaine deviendront dans le futur pour partie un bien commun échappant à la pure loi du marché. La bonne politique sera de conjuguer des prix agricoles et des salaires élevés pour endiguer la misère du monde rural et assurer un élément suffisant de stabilité sociale. La transformation du monde rural et des pratiques agricoles contribuera au développement durable, aux économies d'énergies fossiles, à la fixation du carbone, à l'utilisation plus systématique de la photosynthèse et à la préservation des ressources naturelles.

D'ici 2050, on voit donc l'inflexion que la politique agricole provoquera sur le territoire français et ce qu'elle apportera au pays : une vraie politique de sécurité alimentaire ; une bonne gestion des territoires de

l'environnement ; une reconquête de la biodiversité ; une politique de l'emploi qualifié. L'agriculture traditionnelle familiale ou personnelle s'orientera vers des formes sociétaires dynamiques. Les produits de l'agriculture naturelle approcheront à une autre échelle la qualité et la valeur des industries du luxe.

D. L'agriculture, une industrie du luxe ?

Pour illustrer ce que peut être une mutation de l'agriculture, je prendrai l'exemple d'un domaine viticole de 25ha, dans la région des coteaux du Lubéron. Pendant quatre siècles, ce domaine est resté à peu près constant dans sa nature autour d'un mas familial, produisant du vin de cuve et quelques cultures arbustives (cerisiers et oliviers). Le travail traditionnel, inchangé pendant tout ce temps, reposait sur le labeur de la famille, l'autoconsommation et un marché strictement local. Une unité de travail était complétée par des locations temporaires de travailleurs itinérants. Ce type d'exploitation générerait peu de profits et une récolte de faible qualité, schéma de paupérisation bien connu.

Depuis quinze ans, la situation a subi une mutation continue et complète.

Une cave de vinification a été construite avec ses diverses annexes aux meilleures normes techniques, avec l'espace nécessaire, beaucoup de matériels (générateur d'électricité, production de froid, matériel de vendange et de mise en culture bio), avec une équipe de six personnes à plein temps, dont deux venant d'écoles supérieures (agro et commerciale).

La certification bio, le recours à des techniques de vinification sans ajout mais très sophistiquées, une politique commerciale internationale aggressive, un plan

de gestion pour chaque parcelle, un « business plan » pour la gestion de la trésorerie et un contrôle budgétaire rigoureux. C'est la préfiguration d'un mouvement qui se répand progressivement sous des formes différentes, qui transformera l'agriculture d'ici 2050 en une activité à haute valeur ajoutée.

Le prix de l'hectare planté dans cette région du sud du Lubéron, est passé en quinze ans de 7 000 à 15 000 €, et devrait doubler dans les quinze années à venir.

L'aménagement des espaces ruraux et agricoles, on le voit, passe par l'éveil des hommes, producteurs et acteurs du changement, qui tiendront compte de la diversité biologique des productions de la nature, de la nécessité d'une formation continue et du respect de la nature et de la vie.

6. ANNEXE :

LE BHOUTAN, PAYS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (BONHEUR NATIONAL BRUT)

Il y a, dans les contreforts de l'Himalaya, un petit royaume, le Bhoutan, seul de son espèce, qui mêle les traits d'un pays féodal et avant-gardiste. J'y ai découvert non pas le modèle pour 2030 ou 2050, mais sans doute ce qui marquera des traits nouveaux de notre développement.

A. Identité du Bhoutan

Le Bhoutan est le pays qui, à ma connaissance, a su le mieux protéger et conserver son identité depuis quatre siècles : il s'est coupé du monde pour rester lui-même. Le récit d'un commerçant de la Compagnie des Indes orientales, Samuel Turner, en 1780, en donne une explication. L'origine du Bhoutan est tibétaine : origine ethnique, bouddhisme, langue, mode de vie, culture. Turner raconte que le Bhoutan a été conduit à cesser toute relation avec le Tibet du Dalaï-lama, et par conséquence avec les régions « voisines » (Bengale, Népal et, ... Angleterre), ne voulant pas subir le « joug » que la Chine faisait peser sur le Tibet. Il s'est protégé par ses hautes montagnes au nord et la jungle au sud. Il a conservé ses traditions féodales et s'est organisé autour de ses monastères-forteresses.

Aujourd'hui, il faut un visa royal pour entrer au Bhoutan. Il n'y a pas d'immigration et le Bhoutan renvoie les réfugiés illégaux (maoïstes du Népal ou indépendantistes du Bengale).

B. Une philosophie du développement

Ce pays, grand comme la Suisse, avec une population de 900 000 habitants, a su faire évoluer sa gouvernance

politique et sa philosophie du développement. Monarques autoritaires jusqu'au début de la Seconde Guerre mondiale, les « Rois-Dragons » ont donné au peuple une Constitution avec une assemblée nationale élue et une Cour suprême. Le pays occupe un siège aux Nations Unies et à la banque asiatique du développement. Cette monarchie sera bientôt élective. Le Bhoutan développe d'abord l'enseignement primaire. L'administration est décentralisée, le régime politique maintient fermement traditions et principes, sous une forme douce de démocratie. La population s'ouvre peu à peu à une vie meilleure et à plus de bonheur.

Priorité est donnée à tout ce qui peut aider aux progrès de la population, au respect de l'environnement et de la nature, à un développement économique basé sur tous les facteurs de la vie sociale, à une économie qui reste peu monétarisée, bref à ce qui est décrit sous les mots de *Bonheur National Brut*.

Le caractère sacré de la vie est la base de cette philosophie. La population mène une vie frugale, la faune sauvage est totalement préservée ainsi que les forêts qui recouvrent 60% du territoire national, limite à ne pas transgresser. La flore est protégée comme dans nos parcs nationaux. Il est interdit de chasser et de pêcher. Cette relation prudente, basée sur une grande réserve à l'égard de l'étranger, est en même temps une philosophie des rapports de l'homme et des communautés avec le monde. La méditation y est un exercice spirituel essentiel, la pratique religieuse y est partout respectée en même temps que la modestie des mœurs. Ce pays est exemplaire dans ce qu'il peut préfigurer d'utile pour le monde de demain.

Retrouvez l'intégralité du débat en vidéo sur www.institutdiderot.fr

Les publications de l’Institut Diderot

Dans la même collection

L’avenir de l’automobile

Louis Schweitzer

Les nanotechnologies & l’avenir de l’homme

Etienne Klein

L’avenir de la croissance

Bernard Stiegler

L’avenir de la régénération cérébrale

Alain Prochiantz

L’avenir de l’Europe

Franck Debié

L’avenir de la cybersécurité

Nicolas Arpagian

L’avenir de la population française

François Héran

L’avenir de la cancérologie.

Une illustration des crises à venir de l’hôpital

François Goldwasser

L’avenir de la prédition

Henri Atlan

Les Notes de l’Institut Diderot

L’euthanasie, à travers le cas de Vincent Humbert

Emmanuel Halais

Les Dîners de l’Institut Diderot

La Prospective, de demain à aujourd’hui

Nathalie Kosciusko-Morizet

L'avenir de l'aménagement des territoires

Parce qu'il a exercé des responsabilités éminentes en la matière, dans l'appareil d'Etat comme dans le secteur privé, la rétrospective de la prospective à laquelle Jérôme Monod se livre est passionnante. En ne masquant pas les erreurs commises dans le passé mais au contraire en les interrogeant, il fait apparaître la « puissance de l'imprévisible » (le choc pétrolier, les crises monétaires, l'Internet). Mais il montre aussi, du rapport Guillaumat de 1966 à *France 2025* élaboré en 2008, combien l'exercice est irremplaçable pour donner sens à un avenir par définition incertain.

Ce n'est pas le moindre intérêt de ce texte que de nous inviter à repenser le rôle possible de l'Etat pour mieux résister à la tentation bureaucratique qui risque d'hypothéquer les plus beaux des projets, comme celui du *Grand Paris* qui deviendrait l'avant-port de l'Europe continentale par l'aménagement de la vallée de la Seine.

Bref, Jérôme Monod porte un regard sur le présent à partir de l'avenir (2050) et plaide pour l'innovation par temps de mondialisation et de crise.

Pr. Dominique Lecourt
Directeur général de l'Institut Diderot



Jérôme Monod

“

Ancien conseiller du Président de la République Jacques Chirac (2000-2007), Jérôme Monod est Président d'honneur du groupe SUEZ-Lyonnaise des eaux après avoir notamment été Délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (1969-1975).

D
INSTITUT
DIDEROT

FONDS DE DOTATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE SOCIALE REGI PAR LA LOI N°2008-776 DU 4 AOUT 2008 - SIRET N° 513 746 651 00019
11, place des 5 martyrs du lycée Buffon 75014 Paris / T. +33 (0) 1 53 10 65 60 / F. +33 (0) 1 53 10 65 36
contact@institutdiderot.fr / www.institutdiderot.fr